

## **GROUPE DE LORRAINE**

**Compte rendu de la réunion du 18 janvier 1971, à Metz**

1° Information et discussion au sujet des statuts de l'A.B.F. et du projet de fédéralisation.

M. Cuénot, après avoir rappelé les diverses péripéties de la réforme de l'A.B.F. : le Congrès de Toulouse (3 mai 1970) au cours duquel un nouveau président était élu sur le programme de la fédéralisation de notre association ; les travaux de la Commission de réforme et le projet de statut qui fut élaboré au cours de l'été 1970, notre groupe étant représenté par

M. Ronsin ; les positions relatives à ce projet de statut prises par le Groupe de Lorraine lors de la réunion de Pont-à-Mousson, le 5 octobre dernier ; enfin, le revirement qui s'est opéré lors du Conseil de l'A.B.F. à Paris, le 23 novembre, au cours duquel le projet de fédéralisation a été purement et simplement abandonné, après l'intervention notamment de la Section des bibliothèques publiques qui était décidée à rentrer dans le rang.

Examinée lors du Conseil de notre Groupe, le 30 novembre à Nancy, la situation amenait les membres présents à adresser au Président de l'A.B.F. une motion indiquant clairement l'intention du Groupe de Lorraine de poursuivre dans la voie de la fédéralisation et de mettre ses propres statuts en chantier.

Le Président de l'A.B.F., dans deux lettres successives, a répondu que le projet de fédéralisation était abandonné, parce que ne recueillant plus, dès à présent, la majorité des suffrages des membres de l'A.B.F.

M. Cuénot, après avoir donné lecture de quelques passages des statuts de l'A.B.F. et évoqué les aspects matériels de la situation, demande aux uns et aux autres d'exprimer leurs opinions. Plusieurs interventions ont lieu, de M. Ronsin et de Mlle Houssay notamment, qui rappelle qu'à ses débuts, notre Groupe a travaillé sans faire partie de l'A.B.F. et que son adhésion a amené bien des bibliothèques privées à manifester leur vitalité.

Le Bureau du Groupe, désireux de connaître l'opinion des membres qu'il a la charge de représenter propose alors de voter à bulletins secrets sur les deux questions suivantes :

1. Etes-vous d'avis que l'A.B.F. Lorraine doit introduire, lors de la prochaine Assemblée générale de l'A.B.F., une demande visant à obtenir l'autorisation de se constituer en association régie par la loi de 1901 ?
2. En cas de refus de l'Assemblée générale, êtes-vous d'avis de créer une association des bibliothécaires lorrains séparée de l'A.B.F. ?

La consultation donne les résultats suivants :

1. 39 oui, 1 abstention.
2. 35 oui, 1 non, 4 abstentions.

En conclusion, il sera demandé au Conseil de l'A.B.F. de maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Grenoble la délibération sur le projet de fédéralisation élaboré. Dans la négative, d'autoriser le Groupe de Lorraine à se constituer en association déclarée type 1901, par modification de l'article 12 des statuts.

2° M. Cuénot remercie les membres qui lui ont envoyé les statistiques de leur bibliothèque. Il est important de réunir ces renseignements pour mieux savoir ce que les bibliothèques de Lorraine représentent. Il faudra

cependant harmoniser l'établissement de ces statistiques pour qu'on puisse en faire la synthèse. Au besoin, établir un canevas. Ceux qui pourraient envoyer ces documents sont encore invités à le faire.

3° M. Cuénot insiste sur l'intérêt que présentent les catalogues collectifs pour le prêt inter-bibliothèques. Des essais ont été faits auxquels plusieurs bibliothèques ont participé. Mais il apparaît que le système d'établissement du catalogue collectif doit être mis sur pied avec précision. Il y aurait lieu de créer une Commission qui se chargerait de résoudre ce problème.

4° Des nouvelles du cours de formation professionnelle. Certains candidats sont un peu découragés et auraient tendance à abandonner. Il faut que les bibliothécaires en place leur tendent la main et gardent le contact. Le cours polycopié n'est pas suffisant et les heures passées en bibliothèque doivent éclairer les candidats et concrétiser l'enseignement livresque. Les devoirs doivent être faits et envoyés à la correction. Il n'est cependant pas interdit de conseiller les candidats s'ils font fausse route.

5° Rapport des trésorières.

6° Interventions diverses.

7° La prochaine réunion se situerait après le Congrès de Grenoble. Ce pourrait être une sortie à Trêves. Des contacts seront pris pour essayer de réaliser ce projet.